

Réunion du 10 mai 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Gaston DANN, Monsieur David HECKEL, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Pierre BERTRAND

N° CP/2012/290 - Actions décentralisées - 2114
Solidarité internationale - Premier appel à projets 2012

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre du premier appel à projets 2012 en matière de solidarité internationale, d'attribuer aux associations figurant aux tableaux annexés des subventions d'investissement d'un montant total de 28 800 €, selon la répartition suivante :

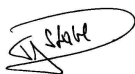
- à l'Association "Ecoliers du toit du monde", une subvention de 2 000 € pour la construction d'une école primaire privée à DAMACHOR (Népal)
- à l'Association "Zazakely - Enfants de Madagascar", une subvention de 4 000 € pour la création d'un pôle de formation professionnelle à AMBATOLAMPY TSYMAHAFOTSY (Madagascar)
- à l'Association "Partenariat Gamadji-Sare - Scherwiller", une subvention de 1 800 € pour la construction d'une salle de collège public à GAMADJI-SARE (Sénégal)
- à l'Association "Ecoles Champa Lao", une subvention de 5 000 € pour la rénovation d'une école primaire publique à BAN FANG DENG (Laos)
- à l'Association "Imanga", une subvention de 2 000 € pour la construction de latrines dans l'enceinte de l'école primaire publique à SOAVINANDRIANA (Madagascar)
- à l'Association "Partage Alsace", une subvention de 5 000 € pour la construction d'un collège privé à TULEAR (Madagascar)
- à l'Association "Dounyato", une subvention de 3 500 € pour la réalisation de trois forages à TANGHIN DASSOURI (Burkina Faso)
- à l'Association "Alsace-Biélorussie", une subvention de 4 000 € pour l'achat de matériel médical destiné aux hôpitaux de MOZYR, TCHERVEN et KOSTOUKOVITCHI (Biélorussie)

- à l'Association "Triangle d'Afrique : Alsace-Balang-Cameroun", une subvention de 1 500 € pour l'acquisition d'équipements destinés à l'école primaire publique à BALANG DJALINGO (Cameroun).

Par dérogation au règlement financier départemental, ces subventions seront versées aux bénéficiaires en une seule fois, dès cette délibération rendue exécutoire.

Les bénéficiaires devront justifier a posteriori de la réalisation effective du projet subventionné en produisant, dans l'année qui suit la réalisation du projet, le compte rendu et le budget final détaillé de l'opération, accompagnés d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives correspondant au montant des dépenses éligibles.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120510-67734-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/05/12